



Compte Rendu

Réunion du Comité syndical du 10 juin 2026

18h30, Salle polyvalente de Gièvres

14 rue André Bonnet

41130 GIEVRES

02 54 88 16 48

secretaire@syndicatchersauvage.fr

Présents : 21 (arrivée de M. GUENAI à 18h40)

Pouvoirs : 1

Votants : 22

Heure de début de séance : 18h33

PRESENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC CHABRIS-PAYS DE BAZELLE	VILLERETTE Bernard THIBAUT Patrice	LEVITRE Pascal
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	POITEVIN Vincent GUENAI Hervé arrivée 18h40 BOITTE Noël BEALE Alain SOURIOUX Romain VELVENDRON Christelle	DENIS Dominique
CC VAL DE CHER CONTROIS	BRAULT Patrice pv DANGER Jean- Luc TAUVRON Jean-Marc POMA Alain	JULIEN Pierre PAGNAULT François BIERT Jean-Marc
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	DUGUET Jean-Marc LE JOSSEC Fabien	PIETU Delphine CORNEAU Jean-François MOUSSET Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS TITULAIRES EXCUSES

CC CHABRIS-PAYS DE BAZELLE	FIRMIN Lucie
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	BRISSET Laurent, CHENE Corinne
CC VAL DE CHER CONTROIS	BARAT Claude, GAUTHIER Michelle, THIBAUT-GALLION Salomé, VERPAUX Jean-François, DANGER Jean-Luc pouvoir à BRAULT P.
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	DE BRACH Geneviève, PERROCHON Serge, BEAUFRERE Louis, PINEAU Elodie, LEGENDRE Michel

ABSENTS TITULAIRES

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	CHANTEREAU Alain
CC VAL DE CHER CONTROIS	ROSET Jean-Jacques
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	LEDUC Benoît

Assistaient également au Comité syndical :

CHASSANY Pascale, secrétaire du SMIBCS

HENRY Stéphane, technicien de rivière du SMIBCS

GILOT-LECLERC Françoise (Présidente sortante)

BRAULT Patrice a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art. L.2121-5 du CGCT).

Ordre du jour :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Compte Financier Unique 2025
- 4 - Affectation des résultats 2025
- 5 - Participations 2026 des communautés de communes adhérentes
- 6 - Budget Primitif 2026
- 7 - Travaux de restauration de la continuité écologique de la Prée à Saint-Georges sur la Prée – Autorisation à signer le marché
- 8 - Questions diverses

1 - Secrétaire de séance :

Patrice BRAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art. L.2121-15 du CGCT). Le Comité syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente du 3 juin 2026

Le compte rendu de la réunion du 3 juin 2026 a été soumis au Comité syndical pour approbation. Il a été adressé par mail le 9 juin 2026. Après en avoir pris connaissance, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, ledit compte rendu.

3 - Présentation du Compte Financier Unique 2025

En raison des élections, il a été nécessaire de procéder à un nouveau vote.

Après s'être fait présenté le contenu des principaux comptes financiers par le technicien de rivières, M. le Président du SMIBCS propose à la Présidence temporaire M. POMA, en sa qualité de 1^{er} Vice-président.

Le Comité syndical approuve la proposition de présidence à l'unanimité.

M. Romain SOURIOUX quitte la salle pour les débats ainsi que le vote du CFU.

Question est posée de la possibilité de faire diminuer le montant des cotisations aux EPCI tant que le montant de la trésorerie reste élevé. Il est répondu que compte tenu de l'augmentation des dépenses cette année avec les travaux prévus, ce montant va baisser à partir des résultats de cette année. De plus, c'est un engagement qui a été pris auprès des EPCI de stabiliser la cotisation pour équilibrer leur vision budgétaire à moyen terme, notamment la taxe GEMAPI.

Réponse étant faite, M. POMA invite le Comité à approuver le CFU. Le CFU est approuvé par l'ensemble des membres présents à l'unanimité.

4 – Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice : 1 507,58 €	Résultat de l'exercice : 16 007,79 €
Résultats antérieurs : 19 863,19 €	Résultats antérieurs : -38 778,00 €
Excédent : 284 407,67 €	Excédent : 39 018,12 €
	Restes à réaliser Dépenses : 22 000,82 € Restes à réaliser Recettes : 68 813,00 €

Monsieur le Président propose

- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour le montant de : 284 407,67 €
- d'affecter le résultat excédentaire d'investissement à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) pour le montant de : 39 018,12 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des présents et représentés DECIDE d'approuver l'affectation des résultats 2025.

5 - Participations 2026 des communautés de communes adhérentes

Monsieur le Président rappelle la présentation du rapport d'orientation budgétaire du 3 juin 2026 et sur lequel apparaît le budget prévisionnel 2026.

Il en découle un besoin de financement du syndicat par les Communautés de Communes adhérentes d'un montant de 146 700 €, identique à l'année 2025, réparti suivant le tableau ci-dessous :

PARTICIPATIONS EPCI		2026
CC CHABRIS PAYS DE BAZELLE	9,56%	14 024,52 €
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	37,02%	54 308,34 €
CC VAL DE CHER CONTROIS	30,51%	44 758,17 €
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	22,91%	33 608,97 €
Autofinancement SMIBCS		146 700,00 €

Monsieur le Président demande au Comité syndical d'entériner le montant général des participations 2026, qui feront l'objet d'un titre de recette émis pour chaque Communauté de Communes adhérente. Le Comité syndical décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver la participation des EPCI 2026.

6 – Budget primitif 2026

Le technicien de rivières présente les principaux comptes budgétaires proposés en lien avec les principales actions prévues en 2026. Les montants proposés sont identiques à la proposition adoptée lors du DOB.

Plusieurs actions budgétées en 2025, commencées en 2025 mais facturées en 2026 sont reportées au budget 2026 :

- études morphologiques et continuité : 107 720 € (2031 Frais d'études)
- diagnostic ruissellement sur le bassin versant de la Prée : 57 635 € (2031 Frais d'études)
- mise en place d'un site internet : 2 500 € (2051 Concessions et droits similaires)
- mise en place de repères de crues : 3 000 € (2851 Matériels et outillages techniques)

Les actions prévues en 2026 sont les suivantes :

❖ Hors Accord de territoire

- entretien du lit mineur du Cher : 40 000 € (61521 Terrains)
- arrachage de jussie : 15 000 € (61521 Terrains)
- entretien de la végétation sur le plan d'eau Bosquet à Saint-Loup : 6 000 € (61521 Terrains)
- acquisition de matériel bureautique/technique : 3 000 €

❖ Dans l'Accord de Territoire

Travaux (Compte 61521 Entretien et réparation sur le terrain) :

- création de méandres dérivation de l'Etang communal des Sceps à Genouilly : 57 600 €
- restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages d'art sur la Prée à Saint Georges-sur-la-Prée : 23 760 €
- restauration de la continuité écologique, Prieuré de Grandmont, Genouilly : 38 760 €
- restauration de la continuité écologique au lavoir de Saint-Loup : 52 800 €
- aménagement d'une zone tampon humide agricole : 40 000 €
- plantation de 800 ml de haies : 10 000 €

Animation/Communication (Comptes 6233 et 6182) :

- animations + supports de communication : 3 000 €

Equipe d'animation (Chapitre 012 Charges de personnel et assimilées) :

Maintien des effectifs (1 technicien + 1 secrétaire à 19h/semaine + stagiaire) : 82 980 €

Il ressort de ces actions le budget suivant :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	MONTANTS	%	COMPTES	MONTANTS	%
011 Charges générales	539 788,83 €	74%	002 Excédent de fonctionnement reporté	284 407,67 €	39%
012 Charges de personnel	82 980,00 €	11%	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €	2%
023 Virement à la section d'investissement	51 914,81 €	7%	70 Produits des services, du domaine	16 580,00 €	2%
042 Opération d'ordre transfert entre sections	20 341,10 €	3%	74 Dotation/participation	414 808,07 €	57%
65 Autres charges de gestion courante	31 750,00 €	4%	75 Produits divers de gestion courante	- €	0%
66 Charges financières	- €	0%	76 Produits financiers	6,00 €	0%
TOTAL	726 774,74 €	100%	TOTAL	726 774,74 €	100%

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	MONTANTS	%	COMPTES	MONTANTS	%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €	6%	001 Solde d'exécution	39 018,12 €	20%
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	0%	021 Virement de la section de fonctionnement	51 914,81 €	27%
20 Immobilisations incorporelles	163 678,85 €	84%	28 Amortissement des immobilisations	20 341,10 €	10%
21 Immobilisation corporelles	19 500,00 €	10%	13 Subventions d'investissement	82 877,82 €	43%
			10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	
TOTAL	194 151,85 €	100%	TOTAL	194 151,85 €	100%

Pour des dépenses et recettes équilibrées en fonctionnement à **726 774,74 €** (dont l'excédent 2025), et en investissement à **194 151,85 €** (dont l'excédent 2025).

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical le budget 2026 présenté qui est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

7- Travaux de restauration de la continuité écologique de la Prée à Saint-Georges sur la Prée – Autorisation à signer le marché

Pour assurer les travaux de restauration de la continuité écologique de la Prée à Saint-Georges-sur-la-Prée, il convient de recourir à un prestataire extérieur dans le respect des procédures de la commande publique. Une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée du 13 avril au 19 mai 2026. Un seul candidat (l'autre étant arrivé hors délai) a répondu à l'appel. Pour un montant de 28 649.27 € TTC, cette offre apparaît économiquement la plus avantageuse selon le règlement de la consultation et les critères de jugement des offres et le préétablis. L'entreprise IDVERDE a ainsi été retenue.

Après présentation des détails techniques des travaux projetés par le technicien, Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à signer le marché portant sur les travaux de restauration de la continuité écologique de la Prée à Saint-Georges-sur-la-Prée avec l'entreprise IDVERDE et lui donner tous pouvoirs pour mener à bien et signer tous les documents relatifs à cette décision. Le Comité syndical approuve la demande à l'unanimité.

8 - Questions diverses

1- Question est posée à M. le Président du rôle du SMIBCS sur le sujet de la neutralisation de la digue de Claveau (Gièvres).

M. le Président précise que le système d'endiguement n'est pas de la compétence du SMIBCS. La décision de déclassement de la digue a été prise par l'ancienne mandature

de la communauté de communes du Romorantinois et Monestois, sur l'avis d'un bureau d'étude et compte tenu du rapport cout/bénéfice du maintien de la digue qui impliquerait un investissement trop élevé pour la régulariser. De plus, elle doit être neutralisée car c'est une obligation réglementaire à partir du moment où décision est prise de son déclassement, notamment pour éviter tout sur-risque lié à une rupture de digue en cas de crue importante.

2- M. TAUVRON (Selles-sur-Cher) souhaite prendre la parole. Après avoir exposé les enjeux liés au maintien de la biodiversité et du dérèglement climatique, il évoque ses inquiétudes liées aux atterrissements présents au niveau du vieux pont de Selles-sur-Cher qui ont notamment pour conséquence de fragiliser le pont. S'agissant des atterrissements, le technicien précise que depuis l'année dernière il fait intervenir l'entreprise SMDA afin que le secteur soit dépourvu de végétation ligneuse et limiter la rugosité au droit de la digue pour permettre un meilleur écoulement des crues. Cette prestation sera réitérée cette année.

Réponse est faite également que le retrait des atterrissements est rendu difficile en raison de la réglementation en vigueur. De plus, le Département est informé du problème qui concerne essentiellement l'ouvrage d'art. Le SMIBCS va revenir vers leurs services pour s'informer des travaux prévus sur l'ouvrage, voire sur l'atterrissement qui en est la cause.

Est également posée la question de l'état vétuste de l'échelle présente au vieux pont. Le technicien répond qu'il est prévu son remplacement cette année.

3- Patrice BRAULT demande s'il est prévu d'officialiser la signature de l'Accord de Territoire. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Président a levé la séance à 20h07.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance :

Patrice BRAULT



Le Président,

Romain SOURIOUX

